

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-147 du 24 Avril 1996

Portant suspension de l'application
du Décret N° 96-118 du 02 Avril 1996
fixant les taux de bourses nationales
et avantages matériels accordés aux
enseignants de l'Université Nationale
du Bénin en formation à l'étranger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 96-118 du 02 Avril 1996 fixant les taux de bourses nationales et avantages matériels accordés aux enseignants de l'Université Nationale du Bénin en formation à l'étranger ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996 ;

SECRET :

Article 1er.- Est et demeure suspendue l'application du Décret N° 96-118 du 02 Avril 1996 fixant les taux de bourses nationales et avantages matériels accordés aux enseignants de l'Université Nationale du Bénin en formation à l'étranger.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de

.../...

la date de sa signature sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

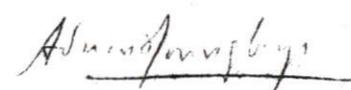
Fait à Cotonou, le 24 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



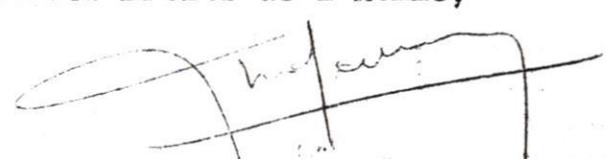
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé
de la Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,



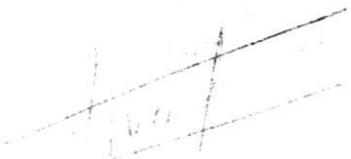
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI SERPOS.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC
3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-